



Rouen, le 2 octobre 2011

SNES-FSU
Section académique de Rouen
14 boulevard des Belges
76000 Rouen

À Madame CAMPION
Recteur de l'Académie de Rouen

Objet : rémunération des heures de vie de classe

Madame le Recteur,

Les chefs d'établissements ont reçu le 22 septembre 2011 un courrier de vos services au sujet des « heures de vie de classe ».

Ce courrier de la division des affaires financières prétend préciser comment les chefs d'établissements sont censés rémunérer les heures de vie de classe quand elles sont animées par des enseignants. Cependant, aucun texte réglementaire qui pourrait donner lieu à cette interprétation n'accompagne ce courrier.

Pourtant, des chefs d'établissements s'appuient déjà sur celui-ci pour refuser de payer ces heures de travail effectuées.

Nous rappelons que :

- le texte précisant les fonctions de professeur principal ne fait aucune mention de l'heure de vie de classe (réf. : circulaire 93-087 du 21 janvier 1993 relative au rôle des professeurs principaux en collège et lycée) ;
- le texte sur l'ISOE ne fait, lui non plus, aucune mention de l'heure de vie de classe. (réf. : décret n°93-55 du 15 janvier 1993 instituant une indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants du second degré) ;
- le Ministre de l'Éducation lui-même, lors d'une réponse écrite au Sénat, a affirmé que ces heures devaient être rémunérées en HSE quand elles sont effectuées en plus du service (réf. : JO Sénat du 11/02/2010 - page 322), soit de 15h pour un professeur agrégé et de 18h pour un professeur certifié.

En conséquence, nous ne comprenons pas ce qui permet à la DAF d'écrire que ces heures ne doivent pas être payées.

Nous vous demandons donc expressément de rappeler, dans les plus brefs délais, à tous les chefs d'établissements la nécessité de payer ces heures quand elles sont effectuées en-dehors du temps de service.

De plus, il nous semble nécessaire que le Rectorat abonde les dotations des établissements du nombre d'HSE correspondant à cette rémunération.

Nous restons à votre disposition pour faire le point sur ce dossier avec les services concernés.

Dans l'attente d'avancées rapides sur ce dossier, nous vous prions d'agréer, Madame le Recteur, nos sincères salutations.

Anne Koechlin, Florian Lascroux, Catherine Mezaad, Sébastien Salmon,
co-secrétaires généraux académiques du SNES-FSU